

# Les volontaires

## Profil du candidat :

Agé(e) de 18 ans à 26 ans, vous êtes diplômé de Bac+2 à Bac+5 avec ou sans expérience.

## Rémunération :

Environ 1000 euros brut par mois.

## Engagement :

12 mois renouvelables 5 fois.

-----

Le Président de la République a fait connaître aux français, le 22 février 1996, sa volonté d'adapter la défense de la France au nouvel environnement mondial, par la professionnalisation des armées.

(La Loi 97-1019 du 28/10/97 voté, portant réforme du service national).

La professionnalisation des armées se caractérise par cinq points, que sont : les caractéristiques de la professionnalisation, la journée d'appel de préparation à la défense, la préparation militaire, les volontariats et les réserves.

La journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) offre aux jeunes français une occasion de contact direct et privilégié avec la communauté militaire. La journée est placée sous la responsabilité du Ministère de la défense et les participants ont la qualité de « Appelés du Service National ». Un certificat est remis à chaque jeune ayant participé à la journée d'appel de préparation à la défense. La présentation de ce certificat, ainsi que l'attestation de recensement (recensement fait à l'âge de 16 ans) sont obligatoires pour s'inscrire aux examens ou concours soumis au contrôle de l'Etat (permis de conduire, etc...).

Alors que l'ancien service national était fondé sur l'obligation, le volontariat traduit un choix personnel et le désir d'être utile à la communauté nationale. Il développe ainsi le sentiment d'appartenance à la Nation et contribuera, pour le volontariat militaire, à la pérennité du lien entre l'armée et la jeunesse.

Ces volontaires, garçons et filles, servent sous statut militaire. Les volontaires peuvent servir dans les unités des forces (régiments, bases aériennes, bâtiments de la marine nationale) ou

dans les unités de soutien.

Les jeunes gens candidats à un volontariat doivent déposer leur candidature dans les centres d'information et de recrutement de l'armée de terre, dans les bureaux air information de l'armée de l'air, dans les bureaux d'information sur les carrières de la marine, dans les centres d'informations et de recrutement de la gendarmerie ou dans les brigades de gendarmerie.

### **Les références :**

- Loi 97-1019 du 28-10-97 portant réforme du service national.
- Décret 98-782 du 010998 relatif aux volontaires dans les armées.
- Instruction N° 2720/DEF/DCSSA/RH/MINOC du 12 mars 1999 (pour le service de santé des armées).
- Instruction N° 507/DEF/EMAT/PRH/APP/RES du 25 mars 1999 ( pour l'armée de terre).
- Instruction N° 6/DEF/DPMM/SICM du 26 septembre 1999 (pour la marine).
- Instruction N° 2020/DEF/DPMAA/BCR du 20 juillet 1999 (pour l'armée de l'air).

### **Les contacts :**

- **Direction du service national :**

Boîte postale 16

00480 ARMEES

Standard d'information national: 03 44 36 21 46

E-mail : [dsn-brc@sga.defense.gouv.fr](mailto:dsn-brc@sga.defense.gouv.fr)

- **Délégation Générale pour l'Armement (DGA) :**

DRH de la DGA :

Mr François de Bezenac

Tél : 01 45 52 47 06

Fax : 01 45 52 47 32

Référence : « Volontaires de haut niveau »

- **L'armée de terre :**

Centre d'information et de recrutement de l'armée de terre :

Minitel : 3615 TERRE

Audiotel : 0836682414

Internet : [www.defense.gouv.fr/terre](http://www.defense.gouv.fr/terre)

Référence : « Volontaire Aspirant - VADAT »

- **La marine Nationale :**

Service d'information sur les carrières de la Marine, section recrutement officiers :

Tél : 01 53 42 87 40 ou 01 53 42 87 32

Fax : 01 53 42 87 35

Internet : [www.recrute-officiers.marine.defense.gouv.fr](http://www.recrute-officiers.marine.defense.gouv.fr)

Référence : « Volontaire Aspirant - VOA »

- **L'armée de l'air :**

Bureau air information et bases aériennes :

Minitel : 3614 ARMEEAIR

Internet : [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)

Référence : « Volontaire Aspirant »

Référence : « Volontaire Aspirant »

- **La Gendarmerie Nationale :**

Tél : 01 46 12 56 74

Référence : « Volontaire Aspirant »

- **Le Service de Santé des Armées :**

Etablissement du Service de Santé des Armées :

Internet : [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)

Référence : « Volontaire Aspirant »

- **Conseil National des Ingénieurs et des Scientifiques de France :**

7, rue Lamennais 75008 Paris.

Comité Intelligence Economique – Sûreté – Défense

Mr Jean Delahaye

Tél : 01 44 13 66 88

Fax : 01 42 89 82 50

Internet : [www.cnisf.org](http://www.cnisf.org)